



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

SCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
[Signature]
MAIRE

Une **SEANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **VINGT-SIXIEME (26^e)** jour du mois de **JANVIER** de l'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022)**, à **SEIZE HEURES TRENTE (16H00)** sur la plateforme Zoom, conformément à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, réintroduit le 20 décembre 2021.

Sont présents : MM. Nicholas Ouellet MMES. Sandra Harrison
Harvey Stevens Deborah Bishop
Philippe Dutil Valérie Lavallée

Formant quorum sous la présidence de Jody Stone, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-Charles Bellemare est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

La présence de 4 citoyens en ligne est notée.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 16h00, M Jody Stone déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

2.0
2022-01-9650

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M Stone dépose le projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.0
2022-01-9651

ADOPTION DU BUDGET 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, soit durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, ou avant le 31 janvier, lors d'une année électorale ;

Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil adopte le budget de la Ville de Stanstead pour le prochain exercice financier de l'an 2022, prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir :



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

JCB
SECRETARE-
TRÉSORIER
MAIRE

REVENUS 2022	
Taxes foncières générales :	2 015 355,60 \$
Taxes de secteur :	24 186,20 \$
Tarification pour services municipaux :	951 220,99 \$
Tenant lieu de taxes :	355 113,38 \$
Autres revenus de sources locales :	505 475,93 \$
Transferts inconditionnels :	211 439,00 \$
Transferts conditionnels :	454 873,92 \$
Grand total des revenus	4 517 665,00 \$

DÉPENSES 2022	
Administration :	912 292,89 \$
Sécurité publique :	474 707,00 \$
Transport routier :	886 930,88 \$
Hygiène du milieu :	921 082,16 \$
Urbanisme :	188 444,68 \$
Santé et bien-être :	34 950,00 \$
Loisirs et culture :	291 088,30 \$
Frais de financement (intérêts) :	62 213,09 \$
Remboursement des dettes à long terme (capital) :	719 871,95 \$
Grand total des dépenses	4 517 665,00 \$

QUE le conseil autorise l'appropriation de 70 000 \$ du surplus libre pour les projets suivants :

Projets	Montant affecté
Étude de faisabilité: noues drainantes sur la rue Lajeunesse	20 000,00 \$
Calendrier citoyens 2023	5 000,00 \$
Embauche d'un étudiant - été 2022	5 000,00 \$
Amélioration et sécurité : parc informatique	20 000,00 \$
Embauche d'un consultant: plan stratégique	20 000,00 \$
Total	70 000,00 \$

QUE le conseil autorise l'octroi de dons et subventions pour les organismes suivants :

Organisme	Montant
Fondation Christian Vachon	5 000,00 \$
FADOQ - Beebe	750,00 \$
Royal Canadian Legion	500,00 \$
Borderline Players	1 500,00 \$
Marché local de Stanstead	3 000,00 \$
Hans Droits	500,00 \$
Colby Curtis Museum	10 000,00 \$
Haskell Free Library	10 000,00 \$



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
JCB

MAIRE

Cercle des fermières	800,00 \$
Association des Loisirs de Stanstead	16 000,00 \$
Sentier nature Tomifobia	1 000,00 \$
CAB Stanstead	8 000,00 \$
Fondation de l'hôpital	5 662,00 \$
Pompiers (Halloween)	500,00 \$
JEVI	250,00 \$

QUE le conseil demande au secrétaire-trésorier de transmettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans les SOIXANTE (60) jours de son adoption par le conseil, ledit budget dressé sur le formulaire fourni par le Ministère, conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* ;

QUE le budget 2022 soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, à savoir la prochaine édition du bulletin municipal *La Diligence*.

ADOPTÉE

4.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Conformément au deuxième alinéa de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, la période de questions ne peut porter que sur le *Budget 2022*.

Nom du/de la citoyen(nne)	Question
Brian Monty	Calcul la valeur foncière
	Service de police (GRC vs. SQ vs. Police locale)
Gregory Duncan	Consultation/Présentation aux citoyens avant l'adoption du budget
	Coûts de la collecte des matières résiduelles en régie vs. à contrats
Sylvie Boudreau	Budget pour la consultation publique
	Demande d'avoir une illustration en pointes de tartes pour comprendre les proportions des dépenses

5.0
2022-01-9652

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Philippe Dutil
Appuyé par Harvey Stevens
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 16h30.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,



Jody Stone,
Maire



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier